COUP D'ŒIL SUR L'ACTU RH

2026 n°4

BON À SAVOIR

- ***Congé de présence parentale (enfant gravement malade ou handicapé)*** / La loi **n° 2026-492** du 12.06.2026 renforce significativement les droits et la protection des salariés (doublement de la durée du congé d'annonce d'une maladie grave ou d'un handicap, réduction du délai de prévenance applicable au congé de présence parentale, extension de la période de protection contre le licenciement, droit à un aménagement des horaires de travail, …)
 Ces dispositions sont entrées en vigueur le 14.06.2026.
- ***Simplification de la vie économique*** / La loi **n°2026-403** du 26.05.2026 prévoit quelques mesures RH (fin de l'obligation de transmettre le règlement intérieur au greffe du CPH, information des salariés sur un projet de vente de l'entreprise, …)
- ***Congé supplémentaire de naissance*** / Les décrets **n°2026-419** et **n°2026-425** du 30.05.2026 déterminent les modalités de mise en œuvre du congé supplémentaire de naissance indemnisé, à partir du 01.07.2026.
- ***Lutte contre les fraudes sociales et fiscales*** / La loi **n° 2026-534** du 25.06.2026 durcit une nouvelle fois les sanctions contre les situations de travail illégal (nouvelle procédure de flagrance sociale notamment).
- ***Indemnisation chômage et RCH*** / La loi **n°2026-470** du 11.06.2026 prévoit une réduction de la durée d'indemnisation à l'assurance chômage pour toute RCH intervenant à compter du 01.09.2026.
- ***Contrat d'apprentissage*** / **La fiche officielle du ministère du Travail** a été mise à jour le 02.07.2026 pour intégrer une modification issue de la loi du 26.05.2026 qui abroge l'article L6223-1 du Code du Travail qui imposait à l'employeur une déclaration relative à l'organisation de l'apprentissage.
- ***Obligation de formation*** / Dans un arrêt du 17.06.2026 **n°25-10.517**, la Cour de cassation précise que le manquement de l'employeur à son obligation de formation n'ouvre droit à réparation que si le salarié démontre l'existence d'un préjudice.
- ***Salariés protégés*** / Le **guide relatif aux décisions administratives en matière de rupture ou transfert du contrat de travail des salariés protégés** a été mis à jour le 27.08.2026 afin d'y intégrer les nombreuses évolutions depuis 2019 (notamment motif disciplinaire, inaptitude médicale, motif économique et reclassement, procédures internes et compétence de l'inspecteur du travail). A noter deux nouvelles fiches sur les moyens de preuve et sur les faits commis hors exécution du contrat de travail.
- ***Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU)*** / Depuis le 01.01.2026, la réduction générale est remplacée par la RGDU applicable aux rémunérations inférieures à 3 SMIC. **L'URSSAF**, précise les règles en la matière suite au décret **n°2026-509** du 12.06.2026.

ALERTES POINTS DE VIGILANCE

- ***Harcèlement sexuel*** / Dans un arrêt du 28.05.2026 **n°24-22.754**, la Cour de cassation considère que des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste adressés à plusieurs salariés ou adoptés devant plusieurs salariés peuvent être subis par chacun d'entre eux, même si le salarié concerné n'est pas directement visé.
- ***Egalité de traitement*** / Dans un arrêt du 16.09.2026 **n°24-21.567**, la Cour de cassation rappelle qu'une différence de traitement entre cadres et non cadres prévue par une convention collective est présumée justifiée dès lors qu'elle résulte d'un accord négocié et signé par des organisations syndicales représentatives.

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

- ***« Impulsion IA 2027 »*** / Par un **communiqué du 22.09.2026**, le ministère du Travail lance un plan spécifique de 12 mesures visant à accompagner la transformation du monde du travail par l'IA.
- ***Contrôle de l'activité des salariés*** / La CNIL a publié le 09.07.2026 une **actualité** consacrée au contrôle de l'activité des personnes employées en rappelant que l'employeur peut contrôler l'activité et l'utilisation des équipements professionnels, mais ce pouvoir doit être exercé dans le respect du RGPD et des droits des salariés.
- ***Prime carburant***/ Dans un **communiqué** du 06.08.2026, le BOSS annonce que le plafond d'exonération sociale, pour les primes versées jusqu'au 31.12.2026, passe de 300 à 600 puis 1000 euros **(communiqué du 22.09.26)** par an en 2026 avec un assouplissement des conditions d'éligibilité jusqu'à la fin de l'année. Attention : les textes officiels de sont pas encore parus.

2, rue Henri Dunant
57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
Tel : +33 (0)3.87.17.42.80
E-mail : elide@elideavocats.com
Site : http//www.elideavocats.fr

Publication du **12/10/2026**
Tous droits réservés - élide©

élide Société d'Avocats